

# « Proposer des loyers raisonnables »

Grâce-Hollogne a adhéré à une agence immobilière sociale

**L**e conseil communal de Grâce-Hollogne a approuvé, pour la première fois, son adhésion à l'agence immobilière sociale Agilis. Celle-ci doit permettre aux habitants à faibles revenus d'obtenir un logement de qualité à un prix raisonnable.

Trouver un logement correct, au loyer correct, quand on n'a pas forcément beaucoup de moyens... ce n'est pas évident par les temps qui courent.

À Grâce-Hollogne, le collège communal propose une nouvelle solution. Et c'est même une première sur l'entité!

Depuis quelques jours, la commune a adhéré à l'agence immobilière sociale « Agilis ». Ces associations ont comme but de permettre l'accès à des logements de qualité à des personnes à faibles revenus: « Je suis heureuse de cette réalisation.

Elle offre une opportunité supplémentaire pour nos citoyens d'acquiescer un logement décent et de qualité. Être logé d'une façon décente est un droit essentiel.

Nous avons donc voulu, au sein du collège, avancer dans cette direction », explique Sandra Belhocine, échevine du Logement.

En clair, l'agence Agilis agit comme intermédiaire entre les propriétaires et les locataires, et propose à ces derniers un accompagnement social et individualisé: « De plus, les loyers appliqués sont les loyers du marché raisonnable. La grille indicative des loyers de Wallonie est respectée, car elle est source de stabilité dans la relation lo-

cative et de respect de l'entretien du bien loué », poursuit-elle.

Dans ce type d'agence, les loyers sont en effet déterminés consensuellement entre le bailleur et le preneur, sans pouvoir dépasser 30 % des revenus de ce dernier, sauf en cas de garant: « J'envisage également de sensibiliser les propriétaires de logements inoccupés sur le territoire de la commune afin qu'ils puissent bénéficier d'une aide financière via Agilis afin de remettre en état leur logement et de pouvoir le mettre en location. De cette manière, on lutte également contre les logements qui restent inoccupés alors que des citoyens ont besoin de se loger ».

## AIDER AUSSI LES PROPRIÉTAIRES

En effet, les agences immobilières sociales proposent également d'aider les propriétaires par, notamment, la recherche de locataires, une prise en charge de la gestion locative et une garantie du paiement du loyer. Et ce, même en cas de non-paiement du locataire ou de vide locatif.

En fin de gestion, elle propose aussi une remise en état du logement ou une indemnisation, à concurrence de 12 mois de loyer: « Elle offre aussi des avantages fiscaux importants comme l'exonération du précompte immobilier et de la taxe communale relative à l'occupation des logements, la TVA à 12 % pour les biens neufs au lieu de 21 %, et des déductions d'impôts pour travaux à concurrence de maximum 1.200€ par an. Agilis pro-



C'est tout nouveau à Grâce-Hollogne. © Isonix

pose un tarif particulièrement intéressant pour la réalisation et la coordination de travaux au sein des logements pris en gestion, ainsi que des solutions permettant au propriétaire de ne pas financer les investissements souhaitables. Agilis remboursant alors ceux-ci par une retenue sur le montant du loyer versé au propriétaire », termine l'échevine de Grâce-

Hollogne.

## PAR TÉLÉPHONE OU MAIL

Pour les habitants qui seraient intéressés, vous pouvez contacter le service logement de la commune de Grâce-Hollogne au numéro suivant: 04/231-48-64. Ou téléphoner à l'agence Agilis au 04/336.04.20, ou par mail [info@agilis.immo](mailto:info@agilis.immo).

STEFANO BARATTINI